

Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

(UPOV)

TC/XIII/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 19 janvier 1979

INION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Treizième session Genève. 26 au 28 mars 1979

PROJET D'ORDRE DU JOUR

préparé par le Bureau de l'Union

- 1. Ouverture de la session par le Président
- 2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
- 3. Adoption du compte rendu de la douzième session (document TC/XII/6)
- 4. Recueil et interprétation des données
- 5. Introduction générale aux principes directeurs pour l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité des obtentions végétales
- 6. Rapports sur l'avancement des travaux des groupes de travail techniques présentés par leurs présidents
- 7. Principes directeurs d'examen (documents TC/XIII/2, TG/59/2(proj.), TG/70/2 (proj.) et TG/71/2(proj.))
- 8. Coopération en matière d'examen (TC/XIII/3)
- 9. Groupement des espèces maraîchères aux fins de la dénomination des variétés (document TC/XIII/4)
- 10. Programme de la quatorzième session
- 11. Clôture de la session.

[Fin du document]

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, à Genève (Suisse) et s'ouvrira le lundi 26 mars 1979 à 14 heures.